

République française



Conservatoire
du littoral

Montpellier, le 25 juillet 2017

La Déléguée-adjointe

Monsieur le Directeur
INRA
2 place Pierre Viala
34060 MONTPELLIER CEDEX 02

Objet : Compensation écologique dans le cadre du projet de transfert de la collection de Vassal à Pech Rouge
Affaire suivie par: Florence Dessales
04 99 23 29 04

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet de transfert de la collection de l'INRA sur les ressources génétiques de la vigne *Vitis vinifera*, vous sollicitez l'usage de parcelles propriétés du Conservatoire du littoral situées sur le Massif de La Clape sur la commune de Gruissan.

Par la présente, le Conservatoire du littoral donne son accord de principe, sous réserve de la validation par son Conseil d'Administration et de l'obtention des autorisations administratives préalables à l'opération, aux deux occupations suivantes :

- 1- Utilisation partielle de la parcelle A750 (0.3 ha) pour installation de la collection.
Cet usage se fera dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de 30 ans (intégrant également les autres parcelles déjà utilisées par l'INRA sur le massif de Clape).
- 2- Mise en œuvre des mesures compensatoires actées par l'autorité administrative sur les parcelles A750, A751 et A752 (conformément au dossier présenté le 23 mai 2017). La mise en œuvre de ces mesures compensatoire se fera dans le cadre d'une convention spécifique de 30 ans.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sincères salutations.

Claudine LOSTE